GPSEO relance le financement de votre composteur !

Coup de pouce de GPS&O à la pratique du compostage

Afin d'encourager la pratique du compostage sur le territoire, la communauté urbaine relance son système de dotation de composteurs en instaurant sur l'ensemble du territoire le tarif unique préférentiel de 20€ pour l'achat d'un composteur. Financé à hauteur de 60% de son coût réel (61 €, soit 41 € pris en charge par GPS&O), ce coup de pouce est complété par une initiation gratuite au compostage le jour de la remise du matériel.

Le modèle de composteur proposé, d'une contenance de 400 litres, s'adresse aux habitants avec jardin individuel.

Ainsi, les modalités d'accès seront les mêmes pour les habitants des 73 villes du territoire. Ce dispositif incitatif vient compléter les nombreuses actions conduites par GPS&O en matière de sensibilisation à la réduction des déchets.

Le compost c'est quoi ?

Le compostage est un procédé de transformation naturel des déchets organiques. Des millions d'organismes vivants (vers de terre, bactéries, champignons et autres micro-organismes) décomposent la matière en créant un terreau riche, fertile qui se nomme compost.

Il peut être réalisé en tas ou en composteur.

30% des déchets ménagers peuvent être compostés. Le compostage est à la fois écologique économique et pratique :

- écologique : le compostage limite la quantité de déchets ;
- économique : le compost est un engrais naturel et gratuit ;
- pratique : il favorise et améliore la fertilité de votre jardin dans le temps.

Le saviez-vous ?

Le compostage contribue à la baisse significative de la production d'ordures ménagères - moins 100 kg par habitant par an - soit une cure d'amincissement d'un tiers du poids de notre poubelle - et à la réduction des déchets verts déposés en déchèterie ou collectés. Mais, elle participe aussi à la préservation de l'environnement. Engrais naturel, le compost améliore la structure des sols et en augmente la fertilité.

Modalités de réservation et de paiement à compter du 12 avril

La réservation de composteurs et le paiement s'effectuent en ligne sur gpseo.fr via la rubrique « démarches en ligne » en cliquant sur ce lien.

Les habitants s'inscrivent sur le créneau de leur choix :

- Le matin : 9h, 10h ou 11h.
- L'après-midi : 12h45, 13h45, 14h45, 15h45 ou 16h45.

Un justificatif de domicile est demandé au moment de l'inscription.

Une initiation gratuite au compostage par un éco conseiller le jour de la remise (session de 45 min).

Infos pratiques

Pourquoi adhérer à cette démarche ?

- **Simplification** des réservations et paiement en ligne accessible sur gpseo.fr.
- **Flexibilité** dans la prise de rendez-vous. Les habitants auront désormais le choix entre plusieurs dates, plusieurs créneaux horaires et plusieurs lieux pour retirer leur composteur
- **Initiation gratuite** au compostage par un éco conseiller (session de 45 min)
- **Bonus :** un guide pratique et un bio-seau gratuits.

Document(s)
Guide de compostage - GPS&O
Liens utiles
La communauté urbaine étend son offre de composteurs à l'ensemble du territoire